

Dans le Cambrésis, il est facile de connaître le « potentiel solaire » de sa toiture de maison

La Voix du Nord, Par Bruno Demeulenaere, Publié :23 Juin 2024

Vous vous intéressez à l'énergie photovoltaïque ? Vous vous demandez s'il serait intéressant d'équiper votre maison de panneaux solaires ? Le Pays du Cambrésis a mis à disposition des habitants du territoire un simulateur pour connaître le potentiel de leurs toitures... et pour décider, en toute connaissance de cause.

Serait-il intéressant que vous posiez des panneaux photovoltaïques sur votre toit ? Pour le savoir, le Pays du Cambrésis met à disposition un simulateur efficace et gratuit.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que **le Pays du Cambrésis est engagé dans la démarche de transition énergétique**, rappelle son président Sylvain Tranoy. « *Il fut un des premiers territoires à s'engager dans un Plan climat, à œuvrer pour un Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)* », ajoute sa chargée d'animation et spécialiste en la matière Mélanie Leguay. **Le Pays propose d'ailleurs une assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'accompagnement des projets d'énergie renouvelable, en partenariat avec l'ADEME.

La mise à disposition d'un cadastre solaire est un exemple de cette démarche volontariste : « *Il permet de **connaître le potentiel solaire d'une toiture**. Que l'on soit un particulier, une administration ou une entreprise, il vous permet de **faire une simulation en quelques clics**. C'est un outil d'aide à la décision pour favoriser l'émergence de projets solaires photovoltaïques* ». Le cadastre solaire mis à disposition « *calcule l'énergie solaire incidente sur la toiture. Il en déduit le potentiel de production d'énergie solaire, qui pourra être transformée en électricité (avec des panneaux photovoltaïques) ou chauffer l'eau (avec des panneaux thermiques)* ». On voit immédiatement quelles parties du toit sont intéressantes et celles peu propices au photovoltaïque.

Serait-il intéressant que vous posiez des panneaux photovoltaïques sur votre toit ? Pour le savoir, le Pays du Cambrésis met à disposition un simulateur efficace et gratuit.

Comme plusieurs de ses voisins (Valenciennes métropole, Lille, Arras, l'Avesnois...), **le Pays du Cambrésis paie une licence** pour offrir à chacun l'accès à ces données. Les 38 400€, qui couvrent la réalisation et l'hébergement d'un cadastre solaire pendant deux ans, sont subventionnés à 70 % par l'ADEME et la Région (à parts égales).

Cet investissement conséquent a vocation à **permettre la réduction des coûts de fonctionnement énergétique des bâtiments publics ou des habitations**, une nécessité en ces temps d'augmentation perpétuelle des prix de l'énergie. « *Il correspond aussi à la **volonté du territoire d'augmenter sa production d'énergie***

renouvelable », poursuit le président. Le Plan climat air-énergie territorial (PCAET) vise en effet « *une production d'énergie renouvelable de 2200 GWh à horizon 2050 et 100 % des consommations d'énergie couvertes par la production d'énergie renouvelable* », liste Mélanie Leguay. Et tout cela, reprend Sylvain Tranoy, « en diversifiant les productions : éolien, solaire, méthanisation, réseau de chaleur... ».

En quelques clics seulement

Le cadastre solaire mis à disposition des habitants de l'arrondissement de Cambrai par le Pays du Cambrésis est simple à utiliser et précis. En effet, **la simulation « prend en compte les effets d'ombres portées, l'orientation et l'inclinaison des toitures. Les propriétaires peuvent ainsi identifier, grâce à un simple code couleur, si leur toiture est propice à l'installation de panneaux solaires ».**

Et ce résultat est facile à obtenir. Il suffit de se rendre sur la page Internet pays-cambresis.cadastre-solaire.fr et d'y **entrer son adresse : une carte de l'endroit apparaît immédiatement**, précisant les prédispositions « excellent », « bon » ou « peu exploitable » du lieu. Un clic sur le toit désiré a déclenché, dans mon cas, un avertissement : « *La toiture sélectionnée est située dans une zone sujette à contraintes architecturales. Vous pouvez contacter le service urbanisme de votre commune* ». Mais qu'importe, j'ai poursuivi et en deux-trois clics supplémentaires et autant de réponses à des questions (nombre de résidants et d'étages, mode de chauffage...), **le système m'a calculé « la rentabilité de (mon) installation ».** Efficace !